

# Bizimungu sort de l'ombre

Jeune Afrique, 15 avril 2007

Les voies de Dieu sont impénétrables, celles de Paul Kagamé également. C'est sans aucune explication officielle que le président rwandais a décidé de gracier Pasteur Bizimungu, son prédécesseur, détenu depuis cinq ans à la prison centrale de Kigali. Libéré le 6 avril, veille de la commémoration du 13<sup>e</sup> anniversaire du génocide, et lui-même surpris de cette mesure de clémence, celui qui, de 1994 à 2000, fut le premier chef d'État du Rwanda d'après les massacres, a tenu à remercier son successeur de ce geste, avant d'abandonner le pyjama rose des détenus et de regagner son domicile.

Cet homme de 57 ans a eu un parcours pour le moins atypique. Hutu du Nord marié à une Tutsie, il est natif de Bushiri. Il fut étudiant en France avant de devenir banquier, puis directeur général d'une société d'État. Dans les années 1970, proche du clan Habyarimana, Bizimungu passait pour un « Hutu de choc », membre des comités de salut public et partisan des thèses ethnocistes. Mais à la fin des années 1980, il rompt avec le régime, s'exile en Belgique puis adhère au Front patriotique rwandais (FPR) de Paul Kagamé. Il devient l'un des rares Hutus à la tête de cette formation, participe aux négociations avortées d'Arusha, puis regagne Kigali en 1994, dans les fourgons du FPR.

Président de la République plu-

tôt symbolique (Kagamé, le vice-président, détient l'essentiel du pouvoir), Bizimungu cohabite tant bien que mal avec ce dernier pendant six ans, avant de démissionner en mars 2000. À ses yeux, les Hutus sont discriminés dans le nouveau Rwanda et il n'hésite pas à le dire publiquement, quitte à jouer avec le feu mal éteint du génocide. Il tente de fonder un parti aussitôt interdit pour « divisionnisme ethnique », est placé en résidence surveillée, puis incarcéré en avril 2002. Deux ans plus tard, Bizimungu est condamné par la Haute Cour de Kigali à quinze ans de prison. Motifs : association de malfaiteurs, désobéissance civile et détournement de deniers publics.

Régulièrement demandée par les ONG et les bailleurs de fonds du Rwanda, sa libération anticipée avait jusqu'ici été refusée par Kagamé, qui, dans J.A. n° 2404 (4-10 février 2007), expliquait qu'il s'agissait d'une affaire de justice et que l'intéressé n'avait pas formulé de demande de grâce. En outre, tant que Bizimungu ne serait pas revenu sur ses déclarations incendiaires du passé (« si les choses continuent, les Hutus vont fourbir leurs armes et chasser les Tutsis », avait-il notamment, en 2004, déclaré à J.A.), une amnistie ne lui paraissait pas envisageable. À l'évidence, l'un des deux hommes a changé d'avis ?